

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 25 septembre 2018 à 20h00.

Verberie, le 19 septembre 2018

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 25 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Ainesi Jean, Arnould Michel, Arnould Odile, Barbier Maria-Rosaria, Baroin Dolorès, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Claux Marie, Cournil Jean-Jacques, Dumont Laurence, Floury Patrick, Grobon Lysiane, Lamy Christophe, Merlin Marie France, Pagnier Francis, Raguideau Cecile, Rahoui Ferroudja, Steffen Patrick.

Absents : Biez Michel, Couillet Dominique, Galczynski Nicolas, Lemerrier Jean-Claude, Rabbé Philippe, Sauvage Patrick.

Absents et excusés : Fagot Edwige, Fourdrin Stéphanie.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Edwige Fagot à Annie Carpentier, Stéphanie Fourdrin à Patrick Steffen.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 19 septembre 2018
Date d'affichage : 19 septembre 2018

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 28 août 2018 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

53-2018 - Vidéoprotection – Convention de partenariat avec la Préfecture et le groupement de gendarmerie de l'Oise

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que la commune de Verberie a été autorisée par arrêté préfectoral n°2016/0005 en date du 03 mars 2016, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine.

L'ordinateur qui gère le dispositif est régulièrement utilisé par les forces de police et de gendarmerie et se révèle un outil intéressant dans le cadre des recherches.

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les unités de gendarmerie pour sécuriser leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique sur le territoire communal, il est souhaitable de mettre en place un partenariat avec les services de l'Etat.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'État et la commune de Verberie pour l'exploitation du dispositif de vidéosurveillance et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition aux différentes unités du groupement de gendarmerie départementale de l'Oise, soit le CORG 60 et les unités de la compagnie de Senlis des informations traitées par le réseau de vidéoprotection urbaine implanté dans la commune de Verberie.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de conclure une convention avec la Préfecture de l'Oise et le Groupement de Gendarmerie de l'Oise relative à la vidéoprotection urbaine pour l'exploitation du dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

54-2018 - Tableau des effectifs – modifications

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée d'apporter des modifications au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2018. Il s'agit d'un toilettage du tableau suite aux divers départs ayant eu lieu ces derniers mois et au recrutement en cours :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 30/35 et suppression d'un poste d'adjoint administratif 35/35 dans le cadre des emplois permanents titulaires
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 35/35 dans le cadre des emplois d'agents non titulaires
- Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe 35/35 (l'agent en poste est parti à la retraite)
- Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux 35/35 (à supprimer suite au recrutement pour la crèche sur un poste d'éducateur de jeunes enfants)
- Suppression d'un poste de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe (l'agent en poste est parti à la retraite)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier à compter du 1^{er} novembre 2018 le tableau des effectifs qui s'établira comme suit :

Emplois permanents titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Directeur Général des Services 35/35	1	1
Attaché principal 35/35	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Rédacteur 35/35	1	1
Adjoint administratif principal de 2 nd classe 35/35	1	1
Adjoint administratif assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) 35/35	1	1
Adjoint administratif 30/35	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35/35	7	7
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 20/35	1	1
Adjoint technique 35/35	14	14

Adjoint technique 22/35	1	1
Adjoint technique 17/35	1	1
Educateur principal de jeunes enfants 35/35	1	1
Educateur de jeunes enfants 35/35	1	1
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe 35/35	2	2
Adjoint d'animation 35/35	1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35/35	1	0
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Adjoint territorial du patrimoine 32/35	1	1
Brigadier-chef principal 35/35	1	1
TOTAL	41	39

Agents non titulaires	Autorisés par le Conseil	Pourvus
Adjoint technique 35/35	3	1
Adjoint technique 20/35	1	0
TOTAL	4	1

TOTAL GENERAL	45	40
----------------------	-----------	-----------

55-2018 - Maison des Jeunes et de la Culture de Verberie – subvention complémentaire – exercice 2018

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la commission des finances, réunie le lundi 24 septembre 2018, a examiné les documents chiffrés produits par la MJC et le bilan financier des NAP 2018 afin d'étudier le montant des subventions à accorder.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'avis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'accorder à la Maison des Jeunes et de la Culture de Verberie une subvention complémentaire d'un montant de 41.000 € sur l'exercice 2018 et une subvention de 12.910 € correspondant aux NAP pour la période du 1^{er} janvier au 7 juillet 2018,
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours (les deux sommes seront intégrées dans la décision modificative n°2).

Monsieur Lamy regrette que l'ensemble des éléments mentionnés oralement n'ait pas été fourni à l'ensemble des conseillers.

Monsieur Patrick Steffen lui répond que toutes les données ont été fournies aux membres de la commission des finances présents le 24 septembre dans laquelle l'opposition était représentée. Il indique par ailleurs s'être déplacé au dernier moment le vendredi 21 septembre à la MJC pour obtenir les chiffres. Il conclut en indiquant que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité et que la remarque de Monsieur Lamy est prise en compte.

56-2018 - ECOM Paul Vallet - subvention supplémentaire – exercice 2018

Compte tenu de la fusion ARC – CCBA et de l'avancée des dossiers au niveau de l'ARC, Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la commission des finances réunie le lundi 24 septembre 2018 a examiné la demande de subvention supplémentaire pour l'école de musique Paul Vallet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'avis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2018, considérant la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018 approuvant le rapport de la CLECT du 06 juin 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder à l'ECOM Paul Vallet une subvention supplémentaire d'un montant de 2.000 € sur l'exercice 2018,
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours (cette somme sera intégrée dans la décision modificative n°2).

57-2018 - Collège d'Aramont – subvention 2018

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la commission des finances réunie le lundi 24 septembre 2018 a réexaminé le dossier de demande de subvention du collège d'Aramont.

Il rappelle que la CCBA accordait une subvention au collège d'Aramont pour financer l'activité piscine de l'ensemble des élèves du niveau 6^{ème}, à l'association sportive UNSS et au Foyer socio-éducatif.

Suite à la Fusion ARC – CCBA, ces subventions peuvent maintenant être accordée par la commune puisqu'elles ont été prises dans le cadre du rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'avis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2018, considérant la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018 approuvant le rapport de la CLECT du 06 juin 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, pour l'année 2018 :

- de confirmer la décision d'attribution d'une subvention de 10.000 € au collège d'Aramont (délibération du 12 avril 2018),
- d'accorder une subvention complémentaire de 500 € à l'association sportive du collège UNSS,
- d'accorder une subvention complémentaire de 1.000 € au Foyer socio-éducatif du collège d'Aramont,
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours (les deux sommes [subvention complémentaires à l'association sportive UNSS et au Foyer socio-éducatif] seront intégrées dans la décision modificative n°2).

58-2018 - Décision modificative n°2 – exercice 2018

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au niveau des crédits budgétaires afin de permettre le versement des subventions décidées par le conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'avis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2018, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les crédits suivants :

Section de fonctionnement (en dépenses) :

Compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) : 57.410 €

Compte 615221(Entretien et réparations bâtiments publics) : - 57.410 €

59-2018 - Location Espace Dagobert – exposition playmobil

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande émanant de Monsieur Jean-Philippe Broussin, Président de l'association « Play-Original » - 9 rue Phanie Leleu - 95150 TAVERNY - souhaitant utiliser l'espace Dagobert les 19 - 20 et 21 octobre 2018 pour une exposition de jouets « playmobil ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, considérant que cette exposition a attiré de nombreux visiteurs l'année dernière et participe aux manifestations et animations de la commune, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- louer l'espace Dagobert à Monsieur Jean-Philippe Broussin, Président de l'association « Play-Original » - 9 rue Phanie Leleu - 95150 TAVERNY - les 19 - 20 et 21 octobre 2018 pour une exposition de jouets « playmobil »,
- fixer pour cette location un tarif exceptionnel de 800 €,
- maintenir l'installation des tapis à la charge de la commune.

Information

Monsieur le Président de séance informe le conseil municipal qu'un diagnostic de détection des parasites a été réalisé sur la charpente du château d'Aramont dans le cadre de l'audit en cours.

Il s'avère que la charpente est attaquée par des capricornes et des vrillettes.

Pour l'instant l'ampleur des dégâts causés par ces insectes n'est pas connue.

Monsieur le Président de séance demande à Monsieur Floury si un tel diagnostic a déjà été réalisé par le passé.

Monsieur Floury ne se souvient pas qu'une telle opération ait déjà eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°53/2018 à 59/2018.

J. AINESI	M. ARNOULD	O. ARNOULD	D. BAROIN	M.R BARBIER
M. BIEZ <i>absent</i>	L. BOMMELAER	R. BROUILLARD	A. CARPENTIER	M. CLAUX

D. COULLET <i>absente</i>	J-J CURNIL	L. DUMONT	E. FAGOT <i>absente et excusée</i>	S. FOURDRIN- DELBART <i>absente et excusée</i>
P. FLOURY	N. GALCZYNSKI <i>absent</i>	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER <i>absent</i>
M-F MERLIN	F. PAGNIER	Ph. RABBE <i>absent</i>	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOUI
P. SAUVAGE <i>absent</i>	P. STEFFEN			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 25 septembre 2018 a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} octobre 2018.